



Décision relative aux demandes d'ajouts de trois nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajouts de trois nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **TERAXLS***

de la société **LIFE SCIENTIFIC LTD**

enregistrées sous les n° 2025-0354, 2025-0355, 2025-0356

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms CLODY, CORAZON et RAYTO.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	TERAXLS CLOUDY CORAZON RAYTO
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4 Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972 DUBLIN 4 Irlande
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	500 g/L - diméthachlore 60 g/L - clomazone
Numéro d'intrant	016-2018.01
Numéro d'AMM	2200621
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 07/02/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

 33BC435FF8C6444...